

Avant-propos.....1

Présentation de l'organisme.....2

Introduction.....5

Recommandations concernant le chantier 1 :
« La vision de l'économie ».....6

Recommandations concernant le chantier 2 :
« La vision du développement social ».....7

Recommandations concernant le chantier 4 :
« La vision du développement culturel10

Recommandations concernant le chantier 5 :
« La vision de l'aménagement du territoire»12

Conclusion13

Avant-propos

L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec (l'URLSQ) est heureuse de participer à la démarche de consultation de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur le projet d'énoncé de vision stratégique du développement de son territoire. Le document que nous vous présentons a pour but :

- D'affirmer l'engagement de l'URLSQ à s'associer aux partenaires régionaux, que sont les villes, les MRC et la Communauté métropolitaine, pour soutenir et promouvoir le développement du loisir et du sport dans la région de la Capitale-Nationale.

- De faire valoir les besoins les intérêts et les préoccupations du secteur du loisir et du sport, exprimés par nos membres, que sont les associations, les clubs de loisir et de sport, les municipalités et les établissements scolaires.

Présentation de l'organisme

L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec est une corporation sans but lucratif qui a vu le jour en 1998. C'est le gouvernement qui, suite à une vaste consultation et à l'adoption d'un cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, a créé les URLSQ. Ces corporations régionales sont présentes dans chaque région du Québec. L'URLS est donc reconnue officiellement par le gouvernement du Québec comme son interlocuteur privilégié au niveau régional en matière de loisir et de sport.

Sa Mission

L'URLS de Québec a pour mission de :

« Soutenir et promouvoir le développement du loisir et du sport de la région de la Capitale-Nationale, en partenariat avec les intervenants du milieu, afin d'en favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population. »

La concertation est au cœur de nos actions. Les membres de l'URLSQ sont issus des milieux associatifs régionaux de loisir et de sport (associations régionales ou répondants régionaux), du milieu municipal (MRC et villes), du milieu de l'éducation (commissions scolaires et institutions d'enseignement supérieur) et du milieu associatif des jeunes (Forum jeunesse régional).

C'est par différents programmes et services regroupés en six axes de développement que l'URLSQ réalise sa mission et répond aux besoins régionaux et aux mandats que le gouvernement lui confie. Ces axes sont :

- La concertation;
- La coordination de programmes;
- L'information et la promotion;
- La représentation;
- Le soutien au développement;
- Et le soutien financier.

L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec
est soutenue financièrement et reconnue par :

**Affaires municipales,
Sport et Loisir**

Québec 

Activement impliquée au développement du loisir et du sport au sein de la région, l'URLSQ a notamment :

- Déposé un **Avis au comité de transition et aux candidats à la mairie portant sur « Le développement régional du loisir et du sport au sein de la nouvelle Ville de Québec** octobre 2001;
- Déposé un **mémoire auprès de la Ville de Québec dans le cadre des consultations publiques sur le projet de politique culturelle** dans le but de faire valoir les intérêts régionaux en matière de développement du loisir culturel, décembre 2002,
- Déposé un **mémoire auprès de la Ville de Québec dans le cadre des consultations publiques sur le projet de politique en matière d'activité physiques, sportives et de plein air** dans le but de faire valoir les intérêts régionaux en matière de développement de ces secteurs, février 2003;
- Réalisé un **Portrait régional du loisir et du sport au sein des organisations de la région**, novembre 2001;
- Réalisé un **Colloque régional du loisir et du sport de la région de la Capitale-Nationale ayant pour thème : « Des alliances stratégiques à développer »** lors duquel plusieurs intervenants régionaux ont développé des alliances en vue de favoriser le développement régional et du sport de ce secteur, novembre 2001;
- Réalisé un **Portrait régional du loisir culturel et scientifique des organisations**, novembre 2001;
- Animé plusieurs rencontres de la **table régionale de concertation en sport** auxquelles les intervenants du milieu associatif du sport y sont fortement représentés et actifs, depuis 1999;
- Animé plusieurs rencontres de la **table régionale de concertation en loisir** auxquelles les intervenants du milieu associatif du plein air et de l'activité physique y sont représentés et actifs, depuis 1999;
- Coordonné et géré le **Programme des Jeux du Québec**, soit le volet des finales régionales (2 par année l'hiver et l'été); préparation et encadrement de la délégation régionale aux Finales nationales des Jeux du Québec (événements à l'hiver et à l'été aux années impaires) depuis 1998;

- Développé le **Programme « Mes premiers Jeux »**, ayant pour objectif d'initier des jeunes à l'activité sportive. Ce programme a vu le jour à l'été 2002 à titre de projet pilote dans la Ville de Québec et est réalisé grâce à une concertation des milieux associatifs sportifs, communautaires (Centres communautaires) et municipaux (Terrains de jeux);
- Réalisé une **Planification stratégique régionale du développement du loisir culturel et scientifique au sein de la région de la Capitale-Nationale** financé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la « Mesure de stabilisation et de consolidation des organismes en loisir culturel et scientifique », juin 2002;
- Coordonné et géré le **Programme d'aide financière aux clubs sportifs** (±72 500\$ annuellement accordé en soutien aux entraîneurs), depuis 1998;
- Soutenu financièrement **des projets régionaux**, (± 50 000 \$ annuellement accordé, notamment à des projets sportifs et de plein air), depuis 2000;
- Coordonné et géré le **Programme de formation des entraîneurs sportifs** dans la région (réalisation d'une douzaine de stages par année, du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs), volet théorique) depuis 1998;
- Réalisé un **Plan de développement du sport au sein de la région de la Capitale-Nationale** juin 2002;
- Réalisé un **Plan de développement du loisir au sein de la région de la Capitale-Nationale**, juin 2004;
- Valorisé et reconnu l'action bénévole en coordonnant le volet régional du **Prix du bénévolat Dollard-Morin** et en s'impliquant activement dans la préparation et la réalisation du **Gala de l'athlète** depuis 1998;
- **Soutenu financièrement les associations régionales** du Sport-Étudiant, de l'Âge d'Or, des Scouts et du Loisir pour les personnes handicapées; depuis 1998;
- **Assuré un leadership régional** dans le projet d'inventaire et de **mise en commun des ressources pour assurer la pérennité des sentiers récréotouristiques**, mars à octobre 2002;
- **Développé une expertise et des services conseils et de promotion** en matière de sport, et de loisir (exemple : mandat de réalisation du cahier de candidature pour la 38^e Finale des Jeux du Québec dans la MRC de Portneuf,)

Introduction

En matière de loisir et de sport, les villes, les municipalités et les arrondissements qui composent la Communauté métropolitaine de Québec ont acquis au cours des ans une grande expérience dans l'offre de service à la population. Ils ont notamment développé une approche en partenariat avec plusieurs centaines d'organismes, locaux ou régionaux et assurent ainsi une offre de loisir et de sport diversifiée, accessible et de qualité, quelque soit le niveau de pratique.

Il est généralement reconnu que le loisir et le sport sont de puissants outils d'intervention sociale et des leviers économiques importants, surtout s'ils sont planifiés en fonction d'une stratégie globale d'action sur un territoire donné.

Ceci étant dit suite à la lecture du document qui nous a été transmis « Projet d'énoncé de vision stratégique du développement », il faut constater qu'il n'est pratiquement pas fait mention de la contribution du loisir et du sport au développement de la communauté métropolitaine de Québec. Nous croyons fermement que le secteur du loisir et du sport doit faire partie du projet de vision stratégique du développement de la communauté métropolitaine. L'URLS de Québec veut s'inscrire comme partenaire de la CMQ pour contribuer notamment à assurer une meilleure qualité de vie à notre population et à nos générations futures.

Nous souhaitons donc que nos commentaires soient pris en compte pour la mise au point d'un document final qui inclurait la participation du loisir et du sport à l'amélioration de la qualité de vie de la population de la communauté métropolitaine de Québec.

Recommandations concernant le chantier 1 :

« La vision de l'économie »

Une communauté plus riche

Nous recommandons que l'apport du secteur loisir et sport à l'économie de la communauté métropolitaine soit intégré à ce chantier. Au plan touristique, les activités, les installations et les infrastructures de loisir et de sport sont une véritable valeur ajoutée aux produits touristiques.

En ce sens, il y aurait lieu de :

- **Valoriser et soutenir les entreprises et les organismes mettant en valeur les produits récréotouristiques** tels que les réseaux de sentiers et les réseaux cyclables qui parcourent la communauté métropolitaine de Québec.
- **S'assurer du développement du soutien de la gestion et de l'animation des infrastructures régionales** de loisir et de sport (réseaux cyclables, de ski de fond, sentiers, corridors verts, parcs, accès au Fleuve et aux plans d'eau, etc.).
- **Favoriser la tenue d'événements nationaux et internationaux en loisir et en sport** sur son territoire et travailler en concertation avec les ressources des organismes de la région pour la sollicitation, la planification et l'organisation d'événements en loisir et en sport.
- **Collaborer avec les partenaires de la région à l'identification de projets régionaux et soutenir les projets prioritaires :**
 - Des projets d'immobilisation (exemple : Centre régional en soccer, Centre aquatique, patinoire de dimension internationale, etc.)
 - La préparation de candidatures pour la tenue d'événements majeurs en matière de loisir et de sports. (exemple : Championnats mondiaux, Finale nationale des Jeux du Québec, etc.)

Recommandations concernant le chantier 2 : « La vision du développement social »

Une communauté plus solidaire

La pratique d'activités physiques, sportives et de loisir est un élément essentiel à la qualité de vie des citoyens et est un facteur déterminant de l'état de santé de la population, elle doit faire partie intégrante du développement de la communauté. Son accessibilité doit être au cœur des préoccupations de la Communauté métropolitaine de Québec.

Il serait pertinent d'aborder dans le document de vision stratégique l'aspect « qualité de vie » de la population vivant sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

Concernant l'accessibilité au loisir et au sport

Il y aurait lieu de

- **Favoriser l'accessibilité aux activités physiques, sportives et de loisir, pour tous les citoyens, sous toutes ses formes** et particulièrement chez les clientèles suivantes : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les démunies et les personnes présentant une déficience.
- **Favoriser le transport actif et en faire la promotion;**
Exemple : en consolidant et en développant un large réseau de pistes ou bandes cyclables sécuritaires, bien entretenues, à utilisation prolongée durant l'année, qui relierait l'ensemble des parcs, des écoles et des endroits publics. Les déplacements en patins à roues alignées devraient notamment être permis et encouragés sur ces réseaux.
- **Valoriser l'animation des lieux publics et des espaces sportifs et de loisir, plutôt qu'uniquement l'aspect surveillance de ces lieux.** Favoriser et soutenir le développement de projets en ce sens avec la collaboration des organismes présents dans les quartiers, les arrondissements et les municipalités.
- **Avoir une préoccupation quant à l'accessibilité des équipements et des immobilisations** sur son territoire (municipal, scolaire, et privé) et voir à permettre leur utilisation maximale afin de répondre aux besoins des citoyens et des organisations en matière d'activités physique, sportives et de loisir.

Concernant le soutien des organismes et des bénévoles

Considérant que l'effort conjugué du monde municipal, des associations et du bénévolat constitue la pierre d'assise de l'organisation du loisir public au Québec, il y aurait lieu de

- **Reconnaître les organismes offrant des services à la population en matière d'activités physiques, sportives et de loisir sur son territoire comme étant des partenaires** et des collaborateurs dans l'offre de service à la population (organismes privés et publics et les établissements d'enseignements).
- **Soutenir les organismes impliqués au développement d'activités physiques, sportives et de loisir** en mettant à leur disposition des programmes municipaux de soutien professionnel pouvant leur offrir notamment des services de :
 - Soutien à la promotion;
 - Soutien au développement organisationnel: lié à l'utilisation des locaux, au soutien technique, au soutien professionnel et au soutien financier;
 - Soutien aux organismes gestionnaires d'infrastructures et d'activités.
Exemple : (Centres communautaires, Centres de ski de fond, etc.).
- **Reconnaître la légitimité du milieu à se prendre en main.**
- **Soutenir les bénévoles dans leur implication au développement de l'activité physique du sport et du loisir** en mettant à leur disposition des programmes municipaux de soutien professionnel en regard du recrutement, de la formation, de l'encadrement et de la reconnaissance des individus impliqués dans les organismes.
- Soutenir les efforts des organismes de loisir et de sport en regard du **recrutement, de la formation, de l'encadrement et de la reconnaissance** des bénévoles, des entraîneurs et des officiels.
- **Protéger les bénévoles, le personnel et les participants** en encourageant les organisations à se prévaloir d'un **code d'éthique en matière de prévention des abus et de la violence** et en les supportant dans ces démarches (associer les services policiers du territoire dans l'opération de filtrage).

Concernant les besoins d'athlètes et d'artistes cheminant dans le processus de développement de l'excellence

Il y aurait lieu de

- **Se doter d'une politique d'encadrement de l'élite sportive et artistique.** Cette politique doit au départ reconnaître le droit de l'individu à exceller dans une discipline sportive ou artistique et lui permettre d'atteindre les plus hauts niveaux en soutenant sa démarche et en engageant les budgets requis pour la mise en place de mesures de soutien.

- **Reconnaître, consulter et concerter les structures régionales**, dans les prises de décision pouvant avoir des incidences sur le développement du sport et du loisir dans la région ou au Québec (*l'URLS de Québec signifie son intérêt à être associé à ces démarches*).
- **Permettre aux athlètes et aux artistes de son territoire d'atteindre les plus hauts niveaux** en se dotant des infrastructures nécessaires et en engageant les budgets requis pour la mise en place et l'entretien de ces infrastructures.
- **Favoriser l'accessibilité physique et financière des locaux et des équipements à l'élite régionale** et appuyer les clubs ou regroupements qui ont pour mission de développer l'élitisme, incluant les clientèle « espoir et de relève », qui ne bénéficient pas de soutien des gouvernements supérieurs.
- **Répondre aux besoins de ses citoyens et rendre possible la participation d'athlètes et d'artistes non-résidents** pour s'entraîner et performer au sein des structures mises en place pour favoriser le développement de l'excellence au sein des municipalités de la CMQ.

Concernant les partenariats avec les milieux publics et privés

Il y aurait lieu de

- **Favoriser le développement de partenariats scolaire-municipal avec le secteur associatif** afin de soutenir le développement des activités physiques, sportives et de loisir à l'école en permettant :
 - **L'engagement des municipalités et des arrondissements à travailler en concertation avec les organismes scolaires** dans le cadre de partenariat formel visant l'utilisation des équipements mais aussi des ressources dont ils disposent;
 - **L'accessibilité maximale aux équipements et aux infrastructures** via les protocoles d'entente scolaire-municipal;
 - **Le développement de nouveaux partenariats concertés dans l'offre de services aux citoyens** par le biais de programmations concertées et de projets rassembleurs;
 - **La mise aux normes des installations existantes** pour répondre aux besoins réels des organismes;
 - **La construction de nouveaux plateaux sportifs et de loisir.**

Recommandations concernant le chantier 4 : « La vision du développement culturel »

Une communauté plus créative

Nous recommandons que la pratique du loisir culturel soit intégrée à ce chantier.

Son accessibilité doit être au cœur des préoccupations des arrondissements, villes et municipalités, de même que des organismes sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

En ce sens, il y aurait lieu de :

- **Rendre accessible les équipements et les immobilisations** sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (municipal, scolaire, et privé) et permettre leur utilisation maximale afin de répondre aux besoins des citoyens et des organisations de loisir culturel.
- **Proposer une tarification s'appuyant sur le concept du moindre coût** et lorsque possible sur le principe de la gratuité, tant pour l'utilisation des **infrastructures** municipales, scolaires et privées que des **activités**.
- **Faciliter l'accessibilité aux activités** particulièrement chez les **clientèles suivantes** : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les démunies et les personnes présentant une déficience.
- **Assurer une reconnaissance du loisir culturel au sein des politiques culturelles des municipalités sur le territoire de la communauté métropolitaine** en y développant des mesures et des incitatifs (ex : soutien financier) équitables pour le loisir culturel par rapport au développement culturel professionnel.

Concernant le soutien des organismes et des bénévoles

Il y aurait lieu de

- **Reconnaître les organismes de loisir culturel offrant des services à la population sur le territoire de la communauté métropolitaine comme étant des partenaires** et des collaborateurs dans l'offre de service à la population (organismes privés et publics et les établissements d'enseignements).
- **Développer une offre de service concertée** en évaluant ce qui se fait actuellement en loisir culturel sur tout le territoire des villes de la Communauté métropolitaine et pour l'ensemble des disciplines et ce, en partenariat avec les organismes impliqués afin de favoriser la consolidation des organismes actuellement en place et l'émergence de nouveaux organismes dans des champs d'activités non offerts.

- **Reconnaître et soutenir les organismes de formation qui interviennent activement auprès des artistes amateurs** considérés comme la relève de demain en cheminement vers la professionnalisation d'artistes. (Exemple: écoles de musique, écoles de danse, école d'arts visuels, école de théâtre, école de cirque, les écoles publiques et privées, etc.).
- **Soutenir l'implication des professionnels qui contribuent activement au développement du loisir culturel** et ce, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des artistes et prévenir l'exode vers la métropole. Ainsi permettre le développement culturel durable de la région.
- **Mettre en place des mesures de soutien financier pour les organisations vouées au développement du loisir culturel.**
- **Se doter d'une politique de développement de l'élite artistique.** Cette politique doit au départ reconnaître le droit de l'individu à exceller dans une discipline artistique et à obtenir tout le soutien nécessaire à cette fin.
- **Permettre aux artistes de la relève de son territoire d'atteindre les plus hauts niveaux** en soutenant leur démarche artistique et en engageant les budgets requis pour la mise en place de mesures de soutien.
- **Favoriser l'accessibilité physique et financière des locaux et des équipements aux artistes en émergence** et appuyer les organismes ou regroupements qui ont pour mission de développer la relève culturelle.

Recommandations concernant le chantier 5 : « La vision de l'aménagement du territoire »

Une communauté mieux aménagée

Nous recommandons que les réflexions concernant les aménagements en loisir et en sport soient intégrées à ce chantier.

Le portrait de la situation des infrastructures et équipements de loisir et de sport nous amène à constater le piètre état, voire la désuétude de plusieurs équipements sportifs (ex : aré纳斯, piscines, terrains de balle) et des aires de jeux (ex : balançoires, glissoires). D'une part, les équipements de loisir ont vieilli et un grand nombre d'entre eux ont besoin d'être rafraîchi, sécurisé. D'autre part, au fil des ans, les standards de sécurité ont évolué et changé. Les équipements récréatifs existants ont besoin d'être consolidés et, dans plusieurs cas, des réfections majeures s'imposent afin de les rendre conformes aux normes actuelles de sécurité.

Afin de maximiser l'utilisation des infrastructures, il devient également important de favoriser le partenariat (scolaire, municipal, privé).

Concernant l'aménagement d'infrastructures et d'équipements en matière de loisir et de sport

Il y aurait lieu de

- **Collaborer avec l'URLSQ et les partenaires de la région à l'identification de priorités régionales en matière d'immobilisation ou d'infrastructures de loisir et de sport** et d'apporter un soutien aux projets prioritaires.
- **Soutenir les projets régionaux de centres d'excellence;** mentionnons à titre d'exemple les Centres de haut niveau en canoë-kayak et en ski acrobatique au Lac Beauport, en biathlon à Valcartier, en ski de fond au Mont-Sainte-Anne, en patinage de vitesse à l'anneau Géatan Boucher, etc..
- Effectuer des démarches avec l'URLS de Québec et d'autres organisations régionales de loisir et de sport, afin de localiser sur son territoire **une "Maison du loisir et du sport"**. Elle serait une sorte de guichet unique regroupant les principales organisations de la région en matière de loisir et de sport avec des services communs, salles de réunion, etc.

Conclusion

L'URLSQ applaudit la volonté de la CMQ de bâtir une communauté plus riche, plus solidaire, plus saine et durable, plus créative, mieux aménagée et plus accessible. L'URLSQ s'inscrit parmi vos partenaires actifs qui ont à cœur l'atteinte de ces objectifs. Nous vous témoignons de l'engagement de l'URLSQ à s'associer à la CMQ afin de maximiser ensemble le développement durable du loisir et du sport dans la CMQ et au sein de la région de la Capitale-Nationale.

Il nous importe à l'URLSQ de poursuivre notre rôle de chef de file dans la concertation des partenaires en loisir et en sport sur notre territoire. À cet effet, nous souhaitons consolider et renforcer les alliances, notamment avec la Ville de Québec, les MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans et avec les 24 municipalités de ces territoires, pour tous ensemble contribuer à la réalisation de notre mission régionale qui est de **« Soutenir et promouvoir le développement du loisir et du sport de la région de la Capitale-Nationale, en partenariat avec les intervenants du milieu, afin d'en favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population. »**

La caractéristique de la CMQ d'étendre son champ d'action sur les deux régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches incluant la Ville de Lévis, commande une concertation des acteurs des deux côtés du fleuve et constitue une véritable valeur ajoutée en regard du développement. Dans le même esprit, elle vient solliciter une réelle concertation des deux URLS pour le développement sur le territoire de la CMQ. La Communauté métropolitaine, l'URLS de Québec et l'URLS de Chaudière-Appalaches devront donc explorer ensemble les collaborations à envisager de part et d'autres dans plusieurs dossiers.

L'URLSQ :

- **Reconnaît la CMQ comme un partenaire majeur et un acteur prédominant dans le développement du loisir et du sport.**
- **Demande à être reconnu par la CMQ à titre de partenaire régional en matière de loisir et de sport.**

À ce titre, L'URLSQ

- **Signifie son intérêt à travailler et à collaborer avec la CMQ à l'égard du développement du loisir et du sport sur le territoire métropolitain; notamment en assumant le leadership de la concertation des acteurs municipaux, scolaires et associatifs.**